



Flash Info

n°126 – 20 avril 2010 (1/2)

EQUARRISSAGE EQUIN : L'ATM EQUIDES-ANGEE REGIONALISE SES TARIFS

Depuis le 6 avril 2010, les tarifs appliqués par l'ATM Equidés-Angée pour l'équarrissage des équidés ont changé. Hier uniques et valables sur tout le territoire métropolitain, **les tarifs sont désormais différents selon les zones géographiques**. Ainsi, 8 zones ont été définies (correspondant aux zones d'intervention des équarisseurs).

Pour chacune de ces zones, un nouveau tarif a été fixé, en tenant compte des prix proposés par les équarisseurs en direct auprès des éleveurs et détenteurs.

L'ATM Equidés-ANGEE, en modifiant sa tarification en Assemblée Générale souhaite répondre à deux objectifs : proposer un service compétitif au regard des prix pratiqués par les équarisseurs dans leurs zones et assurer la pérennité de l'ATM.

Pour la FNC, il reste essentiel que l'ATM Equidés-ANGEE aille vers davantage de mutualisation et mette au plus vite en place, un système de cotisation annuelle plafonnée.

Retrouvez les nouveaux tarifs de l'ATM Equidés Angée en pièce jointe.

HN + ENE = IFCE + GIP

Depuis fin janvier, les établissements « Haras Nationaux » et « Ecole Nationale d'Equitation » n'existent plus en tant que tel. De leur fusion, naissent 2 nouvelles structures :

- **l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE)**, par décret du 22 janvier 2010, qui assurera les missions de service public comme l'amélioration génétique (dont l'étalonnage traits), la sécurité sanitaire, SIRE, formation et recherche, appui technique aux associations nationales de races ;
- le **Groupement d'Intérêt Public (GIP) « France Haras »** qui sera chargé d'accomplir les missions concurrentielles qui étaient jusqu'alors réalisées par l'établissement public Haras Nationaux telles que l'étalonnage, les services aux éleveurs, l'identification...

L'IFCE est en place et regroupe une dizaine de pôles ex-Haras Nationaux, à orientation équitation de haut niveau ou à activité d'ordre public ; le GIP qui devrait voir le jour à l'automne 2010 aura une gestion partenariale entre les professionnels, les collectivités et l'Etat. Il devrait être en place pour 5 ans (renouvelables). L'engagement de l'Etat dans cette structure sera dégressif, pour assurer une transition, et laisser plus de marge de manœuvre aux socioprofessionnels de l'élevage et aux collectivités. Le GIP devrait avoir des déclinaisons régionales.

Par décret du Président de la République en date du 26 mars 2010, **M. Philippe DE GUENIN** est nommé directeur général de l'Institut français du cheval et de l'équitation.



Flash Info

n°126 – 20 avril 2010 (2/2)

DOSSIER PAC : DECLAREZ VOS EQUIDES PRESENTS EN 2008

Les agriculteurs habitués aux déclarations PAC ont reçu le dossier 2010 (**à compléter et renvoyer aux DDT avant le 17 mai 2010**).

Ce dossier prend en compte les nouveautés apportées par le bilan de Santé parmi lesquelles figure la mesure « herbe ».

Le montant de ce soutien spécifique à l'herbe est calculé à partir :

- De la surface déterminée (déclarée) en herbe en 2006, 2006, 2007 ou 2008 ;
- Et du taux de chargement calculé pour la campagne 2008.

Suite à l'intervention de la FNC auprès de la FNSEA et du Ministère de l'Agriculture ces deux conditions sont désormais accessibles aux éleveurs de chevaux ayant par le passé rempli des dossiers PAC, et/ou émargé à la PHAE ou l'ICHN.

Ces derniers doivent au plus vite, pour ce voir reconnaître des UGB équine, vérifier et contester si besoin, le calcul fait par l'administration en apportant la preuve des équidés réellement présents sur l'exploitation en 2008.

Cette preuve pourra être faite en fournissant notamment le registre d'élevage. Ce réajustement apporté par l'éleveur n'a d'intérêt que s'il permet d'optimiser le taux de chargement.

Le formulaire de rectification des données est disponible auprès de la FNC et devra être joint au dossier PAC.

AGENDA

- Mardi 21 avril : Bureau de la Fival ;
- Mardi 21 avril : Conseil d'Administration de la FNSEA ;
- Mardi 27 avril : Commission Fermes Equestres à l'APCA.

L'INFOS EN DIRECT CHEZ VOS ADHERENTS

La FNC peut, si vous le souhaitez, envoyer par mail **les Flash Info et les Infos Sanitaires** directement à vos adhérents.

Pour cela envoyer à fncheval@fnsea.fr, le listing des adresses mails de ces derniers.